

ARRETE N° UCA-2016-007

**PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE N°UCA-2016-004 PORTANT RECTIFICATION DES LISTES
ELECTORALES EN VUE DE LA CONSTITUTION
DES CONSEILS CENTRAUX DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

L'administrateur provisoire de l'université Clermont Auvergne

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L 719-1, L 719-2 et D 719-1 à D 719-40 ;
Vu le décret 2016-1217 du 13 septembre 2016 portant création de l'université Clermont Auvergne ;
Vu l'arrêté rectoral n° 16-353-1 du 15 septembre 2016 fixant, pour l'année universitaire 2016-2017, la composition de la commission de contrôle des opérations électorales de l'Université d'Auvergne – Clermont I ;
Vu l'arrêté rectoral n° 16-353-2 du 15 septembre 2016 fixant, pour l'année universitaire 2016-2017, la composition de la commission de contrôle des opérations électorales de l'université Blaise Pascal – Clermont II ;
Vu l'arrêté rectoral n° 16-372 du 15 septembre 2016 portant nomination de l'administrateur provisoire de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016 ;
Vu l'arrêté 2016-001 du 7 octobre 2016 portant organisation des élections pour la constitution des conseils centraux de l'université Clermont Auvergne le 22 novembre 2016 ;
Vu l'arrêté 2016-003 du 25 octobre 2016 portant publication des listes électorales pour la constitution des conseils centraux de l'université Clermont Auvergne le 22 novembre 2016 ;
Vu l'arrêté 2016-004 du 9 novembre 2016 portant rectification des listes électorales pour la constitution des conseils centraux de l'université Clermont Auvergne le 22 novembre 2016 ;
Vu l'avis du Comité Electoral Consultatif de l'Université Clermont Auvergne du 17 novembre 2016 ;

- ARRETE -

Article 1 : Inscriptions sur les listes électorales « enseignants-chercheurs » (sur demande)

M. ALLIMANT Christophe, Mme BARREAU Mélody, M. BLONDONNET Raïko, M. BONNET Benjamin, M. BONNET Guillaume, Mme BOUCHET Pamela, M. BRUSTEL Pierre-Yves, M. CABE Julien, M. CANTENS Thomas, M. CAZALS Antoine, M. CHABIN Xavier, Mme CHANSON Eve, M. CHENAF Chouki, M. CLERFOND Guillaume, Mme DENIS BRIONNET Sophie, Mme DEPREUX Anne, M. D'OSTREVEY Nicolas, M. DOUILLARD Thomas, M. DUBOIS Jean-Yves, M. DUCAMP Raphaël, M. DURANDO Xavier, M. DUTHEIL Frédéric, Mme ESCHALIER Bénédicte, M. FOURNIER Anthony, M. FOUNIER Paul, M. GADCHAUX Christian, Mme GAY-BELLILE Mathilde, M. GODET Thomas, M. GROBOST Vincent, M. JOUBERT Romain, Mme KOSTEN FORINTOS Gyongyver, Mme KUBANDOVA TATAR Zuzana, M. LAFOLIE Jérémy, Mme LANHERS Charlotte, Mme LAURON Sophie, Mme LEBORGNE Aurélie, M. LE ROY Bertrand, Mme LETERTRE-GIBERT Paule, Mme LINAS Natacha, M. LOLIGNIER Stéphane, M. MAGNIN Benoît, Mme MARTIN VORILHON Solène, M. MARTINI David, M. MOISSET Xavier, M. MORIN Pierre, Mme NOURRISSON Céline, M. OUADGHIRI-BERTHIER Medhi, Mme PERRET BOIRE Sophie, Mme PETITFOUR Laurène, Mme PHILIPPONNET Carole, M. PIANELLO Charles, M. PIRES Romain, M. PLATEAU Benjamin, M. SAINT-SARDOS Pierre, M. SINEGRE Thomas, Mme SOULIER-PEIGUE Delphine, Mme TAMAIN Mathilde, M. TEILHET Camille, M. TRAN MAU THEM Adrien, Mme VAUTEY BLANC Solveig, M. VILLATTE Guillaume, M. VORILHON Charles, M. WEILBACHER Pierre-Henri, M. ZERROUG Abderrahim,

Article 2 : rectification des listes électorales :

Mme LABESSE JIED Florence,
Mme TRIN Séverine (erreur sur prénom),

2-1 inscriptions (électeurs de droit) :

Collèges enseignants-chercheurs :

M. MONTEUX Julien, Mme ROUX-BARON Isabelle, M. VORILHON Philippe

Collèges BIATSS :

M. GABRIELLI François, Mme MAUPETIT MEHOUS Stéphanie, Mme MAUWARIN Nathalie, M. MELEINE Mathieu, M. SCHMITT Sébastien,

2-2 Corrections de collège : Mme BONJEAN-ARAUJO Catherine, M. GRIS Philippe, Mme HUA Ping, Mme LAPORTE Catherine, Mme TEIXEIRA Ana Margarida, M. SALSE Jérôme.

Article 3 : changement de secteur disciplinaire :

Mme ANTRI BOUZAR Myriam, M. ARDID Denis, Mme BOISSEAU Nathalie, M. BUSSEROLLES Jérôme, M. LUCCARINI Philippe, M. MATHIEU Pierre.

Article 4 : changement de bureau de vote :

Mme ALLANCHE Patricia, Mme ASSUNCAO DE CARVALHO Manuela, Mme BABILOTTE Michelle, Mme BLAIN VERCHERE Delphine, Mme BOULANGER SOULIGNAC Vanessa, Mme BROYER Karine, Mme DENIZON Maureen, Mme FONTAINE MARTINELLI Françoise, M GARCIER Jean-Marc, Mme GIRAUDON FOX Anne, Mme GUERIN Christine, Mme GUERREIRO Lydie, Mme LEUCI D'INTRONE Chantal, M MORGES Guillaume, Mme PINOL Nathalie, Mme RAVEL VENTURA Marie-Pierre, Mme ROBERT MARCHADIER Patricia, Mme ROLAND Maryline, Mme VEDRINE MACHADO Marie-Elisabeth,

Article 5 : Publicité

Le présent arrêté sera porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux des composantes et services des deux universités Clermont I et Clermont II et sur l'Intranet du site de l'Université (<http://creation-uca.fr/elections-uca/>).

Le Directeur Général des Services de chacune des universités Clermont I et Clermont II est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 18 novembre 2016.



L'administrateur provisoire de l'Université Clermont Auvergne,

Professeur Claude JAMEUX

L'administrateur provisoire de l'université Clermont Auvergne certifie le caractère exécutoire de cet acte,

- Transmis au contrôle de légalité le 18.11.2016

- Publié le 18.11.2016

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.